



CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Reprise de la trentième session

DOCUMENTS OFFICIELS

Mercredi 21 décembre
1960 à 15 h. 10

NEW YORK

SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Inscription de questions nouvelles à l'ordre du jour	187
Ordre d'examen des points de l'ordre du jour	187
Point 27 de l'ordre du jour :	
Accord entre l'Organisation des Nations Unies et l'Association internationale de développement	187
Point 26 de l'ordre du jour :	
Question d'un changement de dénomination des programmes d'assistance technique	188
Point 24 de l'ordre du jour :	
Lieu de réunion du groupe de travail spécial créé en vertu de la résolution 798 (XXX) du Conseil	188
Point 25 de l'ordre du jour :	
Date des sessions de printemps du Conseil après 1961	188
Point 21 de l'ordre du jour :	
Programme de travail du Conseil pour 1961	
Projet de programme établi par le Secrétaire général	188
Suite à donner aux questions que soulèvent les décisions prises par l'Assemblée générale à sa quinzième session	191

Président : M. C. W. A. SCHURMANN (Pays-Bas).

Présents :

Les représentants des Etats suivants : Afghanistan, Brésil, Bulgarie, Chili, Chine, Costa Rica, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Japon, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Soudan, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela.

Les observateurs des Etats Membres suivants : Inde, Israël, Jordanie.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes : Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Organisation mondiale de la santé.

Le représentant de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Inscription de questions nouvelles à l'ordre du jour (E/L.885 et Corr.1)

1. Le PRÉSIDENT appelle l'attention du Conseil sur la note du Secrétaire général relative à l'ordre du jour de la reprise de la trentième session (E/L.885 et Corr.1). Il propose que les questions nouvelles qui y sont mentionnées soient inscrites à l'ordre du jour.

Il en est ainsi décidé.

Ordre d'examen des points de l'ordre du jour (E/L.885/Add.1 et Corr.1)

2. Le PRÉSIDENT propose que le Conseil examine les points de son ordre du jour dans l'ordre indiqué

dans la note du Secrétaire général (E/L.885/Add.1 et Corr.1).

Il en est ainsi décidé.

POINT 27 DE L'ORDRE DU JOUR

Accord entre l'Organisation des Nations Unies et l'Association internationale de développement (E/3427, E/L.887)

3. Le PRÉSIDENT donne lecture de la note du Secrétaire général sur l'accord entre l'ONU et l'Association internationale de développement (E/3427) et attire l'attention du Conseil sur le projet de résolution présenté par le Danemark (E/L.887). Il signale que, si le projet est adopté, il ne disposera que d'un jour pour mener à bien les négociations prévues avec les autorités compétentes de l'Association.

4. M^{me} WRIGHT (Danemark), présentant le projet de résolution de sa délégation (E/L.887), dit que le Gouvernement danois a toujours estimé que l'un des principaux objectifs de l'Organisation des Nations Unies est de favoriser le développement économique des pays sous-développés et d'en faciliter le financement. C'est pourquoi il a appuyé la création d'organes internationaux qui s'occupent plus particulièrement de l'assistance technique, du préinvestissement et de l'investissement direct de capitaux. Ces différentes activités étant étroitement liées, la coordination au stade de la planification semble indispensable si l'on veut éviter les difficultés, les doubles emplois et les dépenses d'administration excessives. Comme le Gouvernement danois attache une grande importance à la fourniture des moyens de financement pour aider au développement des régions peu développées, il se félicite du large écho que semble avoir l'Association auprès d'un grand nombre de pays bénéficiaires et pense qu'il serait de l'intérêt commun que les administrateurs de l'Association s'acquittent de leur nouvelle tâche en tenant compte de l'opinion et de l'œuvre de l'ONU. En outre, la coordination des activités de l'ONU et de l'Association permettra aux pays qui ne sont pas membres de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement de suivre de près les activités du nouvel organe.

5. M^{me} Wright rappelle qu'à la quatorzième session de l'Assemblée générale, le représentant du Danemark à la Deuxième Commission s'était félicité du rôle du Comité consultatif du Fonds spécial et avait déclaré qu'il conviendrait de créer un organe analogue pour guider les activités de toute nouvelle institution de financement. Elle est convaincue que la contribution du comité de liaison sera tout aussi précieuse. Elle espère que le projet de résolution présenté par sa délégation sera adopté à l'unanimité.

6. M. KAKITSUBO (Japon) demande que son pays soit associé au Danemark comme auteur du projet de résolution.

7. M. HASSAN (Soudan) appuie sans réserve le projet de résolution du Danemark et du Japon. Le Soudan, qui se croit autorisé à parler au nom de tous les pays sous-développés qui ont besoin de moyens de financement, est particulièrement heureux des liens étroits qui vont s'établir entre l'Association et l'ONU, avec ses traditions et ses principes bien établis. L'Association doit dispenser son aide sans y mettre de conditions ni l'assortir d'aucune clause politique, militaire, économique ou autre et l'accord facilitera la tâche et permettra une plus large coopération et une meilleure coordination des activités. Il espère que tous les organes internationaux rechercheront une telle coopération afin de bénéficier de l'expérience de l'ONU. Comme l'a fait remarquer le représentant du Danemark, le comité de liaison sera très utile et permettra de gérer au mieux les ressources limitées dont disposera l'Association.

8. M. MAKEEV (Union des Républiques socialistes soviétiques), se référant à l'article 2 de l'Accord entre l'ONU et la Banque, a des doutes sur l'opportunité d'un accord semblable entre l'ONU et l'Association. Si l'on veut que s'établissent des liens réels entre l'ONU et l'Association, il faut que l'aide ne soit assortie d'aucune condition, ainsi que l'a fait remarquer le représentant du Soudan. C'est seulement si l'accord comprend une clause renvoyant à l'Article 58 de la Charte des Nations Unies que l'Union soviétique pourra voter en faveur du projet de résolution.

9. Le PRÉSIDENT, répondant au représentant de l'Union soviétique, fait observer qu'il est habilité à négocier avec les représentants de l'Association, mais qu'il ne peut leur imposer de conditions.

10. M. CHENG PAONAN (Chine), rappelant le paragraphe 2 du dispositif du projet de résolution, fait remarquer que si l'un des membres du Conseil a des réserves à formuler, il pourra le faire au moment où le Conseil examinera le projet d'accord. Au stade actuel, il ne faut pas restreindre la liberté d'action du Président.

11. M. PAZHAWAK (Afghanistan) souligne que le projet de résolution tend essentiellement à demander au Président du Conseil de négocier avec les représentants de l'Association et qu'aucune objection n'a été formulée à cet égard.

12. M. SHANAHAN (Nouvelle-Zélande), partageant les vues du représentant de la Chine, pense que l'important est d'assurer la liaison entre les activités des différents organismes qui s'occupent du développement. Il appuie le projet de résolution.

13. Le PRÉSIDENT propose de considérer le projet de résolution (E/L.887) comme adopté, étant entendu qu'il tiendra compte des observations formulées par les membres du Conseil lors des négociations.

Il en est ainsi décidé.

POINT 26 DE L'ORDRE DU JOUR

Question d'un changement de dénomination des programmes d'assistance technique (E/3426)

14. M. HASSAN (Soudan), rappelant qu'il a appuyé la proposition du représentant de la République arabe unie au Comité de l'assistance technique, fait remarquer que l'assistance technique est entrée dans une nouvelle phase où l'assistance repose sur la libre détermination

des besoins et la notion d'avantages mutuels. En conséquence, il appuie sans réserve le projet de résolution contenu dans le document E/3426.

15. M. SHANAHAN (Nouvelle-Zélande) s'associe pleinement aux raisons mentionnées par le représentant du Soudan et espère que, s'inspirant de la résolution qui sera adoptée, les institutions spécialisées modifieront leur terminologie en conséquence.

16. Le PRÉSIDENT propose de considérer le projet de résolution comme adopté à l'unanimité.

Il en est ainsi décidé.

POINT 24 DE L'ORDRE DU JOUR

Lieu de réunion du groupe de travail spécial créé en vertu de la résolution 798 (XXX) du Conseil

17. M. KAKITSUBO (Japon), appuyé par M. PAZHAWAK (Afghanistan), suggère que le groupe de travail spécial devrait se réunir au Siège pour des raisons de commodité et d'économie.

Il en est ainsi décidé.

POINT 25 DE L'ORDRE DU JOUR

Date des sessions de printemps du Conseil après 1961 (E/3425)

18. M. ERROCK (Royaume-Uni) rappelle que sa délégation a été la première à soulever cette question, mais qu'elle se rend aux raisons exposées par le Secrétaire général dans le document E/3425, notamment à l'alinéa c.

19. M. KAKITSUBO (Japon) fait observer que, si elle était avancée, la session de printemps du Conseil coïnciderait avec celle de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient.

20. M. SILVA SUCRE (Venezuela) est lui aussi d'avis de ne pas avancer la session d'un mois.

21. Le PRÉSIDENT propose que le Conseil, après examen de la note du Secrétaire général, décide de ne pas changer la date de sa session de printemps.

Il en est ainsi décidé.

POINT 21 DE L'ORDRE DU JOUR

Programme de travail du Conseil pour 1961 (E/L.884, E/L.886 et Add.1)

PROJET DE PROGRAMME

ÉTABLI PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL (E/L.884)

22. Le PRÉSIDENT invite les délégations à étudier le projet de programme du Conseil pour 1961 (E/L.884) de manière à établir l'ordre du jour provisoire à la prochaine session ordinaire, aux fins de l'article 11 du règlement intérieur du Conseil; il leur demande de faire connaître leur opinion sur le projet de liste des questions à examiner à la trente et unième session.

23. M. PHILLIPS (Etats-Unis d'Amérique) voudrait savoir s'il ne serait pas possible de faire figurer les programmes relatifs à l'administration publique dont il est question au paragraphe 8 du document E/L.884 à l'ordre du jour d'une session moins éloignée que la trente-quatrième session.

24. M. DE SEYNES (Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales) répond qu'il n'est pas exclu que les travaux sur ce point soient terminés pour la trente-troisième session, et que le Secrétariat s'efforcera de présenter le rapport le plus tôt possible. Il rappelle qu'à la trentième session le Sous-Secrétaire adjoint a précisé qu'étant donné les circonstances il serait difficile d'effectuer tous les travaux prévus, et il espère que le Conseil donnera toute latitude au Secrétariat.

25. M. PHILLIPS (Etats-Unis d'Amérique) propose de renvoyer l'étude de la question des réunions du Conseil à l'échelon ministériel à la session d'été; comme la date limite à laquelle doivent parvenir les réponses est fixée au 31 mars, le Gouvernement des Etats-Unis ne disposera pas du temps nécessaire pour prendre une décision avant la session de printemps.

26. Le PRÉSIDENT indique que, si la question des réunions du Conseil à l'échelon ministériel est inscrite à l'ordre du jour de la trente et unième session, le Conseil sera libre de prendre à ce moment-là, la décision qu'il jugera opportune.

27. M. SCHWEITZER (Chili) est de l'avis du Président; le Secrétaire général envisage simplement de présenter au Conseil un rapport préliminaire, ce qui ne semble devoir entraîner aucune difficulté; la délégation des Etats-Unis pourra, si elle le désire, formuler des objections lorsque la question viendra en discussion. En tout état de cause, il ne s'agit pas, pour l'instant, de prendre une décision sur les réunions du Conseil à l'échelon ministériel.

28. M. PAZHWAQ (Afghanistan) comprend parfaitement le point de vue de la délégation des Etats-Unis et il est convaincu que les autres délégations en ont pris bonne note; toutefois, il pense que la question des réunions du Conseil à l'échelon ministériel devrait être examinée à la session de printemps, car celle d'été est beaucoup trop chargée; qui plus est, il serait impossible de convoquer une réunion de ce genre sans préavis suffisant; enfin, si le Conseil inscrivait cette question à l'ordre du jour de la trente-deuxième session, on pourrait estimer qu'il fait un pas en arrière.

29. M^{me} MIRONOVA (Union des Républiques socialistes soviétiques) fait observer que le Conseil ne discute pas, pour l'instant, de la date d'une réunion à l'échelon ministériel, mais doit simplement se prononcer sur le moment où la question sera étudiée; c'est alors seulement qu'une décision pourra être prise. Dans ces conditions, elle pense comme le Président et le représentant du Chili.

30. M. PHILLIPS (Etats-Unis d'Amérique) n'insiste pas sur sa proposition; toutefois, il fait observer que, dans sa résolution 782 (XXX), le Conseil n'a pas précisé que les réponses des gouvernements devaient arriver à temps pour que la question puisse être examinée à la trente et unième session; en effet, le paragraphe 3 du dispositif fixe au 31 mars 1961 la date limite à laquelle les observations doivent parvenir au Secrétaire général, ce qui rend impossible l'application de la règle qui veut que les délégations soient saisies, six semaines au moins avant l'ouverture d'une session, des documents qui seront étudiés au cours de ladite session; en outre, le paragraphe 4 semble indiquer que c'est bien à la trente-deuxième session que cette ques-

tion devrait être étudiée. Quoi qu'il en soit, la délégation des Etats-Unis ne s'élèvera pas contre la décision du Conseil.

31. M. SHANAHAN (Nouvelle-Zélande) souhaiterait que le Secrétaire général porte la résolution 782 (XXX) du Conseil à la connaissance des Etats Membres nouvellement élus de façon que leurs observations parviennent dans le délai prescrit; en outre, il fait observer que l'un des sièges du Conseil reste encore à pourvoir et que l'élection n'aura pas lieu avant la mi-mars.

32. M. MACHOWSKI (Pologne) rappelle une pratique déjà suivie dans le passé: elle consiste à publier les réponses une par une ou par groupes, au fur et à mesure de leur arrivée. Si l'on procédait de même pour la question des réunions du Conseil à l'échelon ministériel, les délégations auraient le temps de prendre connaissance des communications, d'autant plus que la trente et unième session doit durer trois ou quatre semaines.

33. M. DE SEYNES (Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales) dit qu'il serait possible d'adopter cette méthode.

34. M. PHILLIPS (Etats-Unis d'Amérique) retire sa proposition afin de hâter les travaux du Conseil.

35. Le PRÉSIDENT propose que la liste des questions à examiner à la trente et unième session, qui figure dans le document E/L.884, constitue l'ordre du jour provisoire de la trente et unième session du Conseil, sous réserve des décisions qui pourront être prises quant à la suite à donner aux questions que soulèvent les décisions prises par l'Assemblée générale à sa quinzième session (E/L.886 et Add.1).

Il en est ainsi décidé.

36. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à étudier le projet de liste des questions à examiner à la trente-deuxième session.

37. M. CHENG PAONAN (Chine) dit qu'au cours de ces dernières années le travail a été mal réparti entre les sessions du Conseil; le nombre des questions inscrites à l'ordre du jour de la session de printemps n'est pas en rapport avec celui des questions qui figurent à l'ordre du jour de la session d'été qu'il faut souvent prolonger.

38. Le représentant de la Chine a étudié très attentivement les documents relatifs au programme de travail du Conseil pour 1961 (E/L.884) et à la suite à donner aux questions que soulèvent les décisions prises par l'Assemblée générale à sa quinzième session (E/L.886 et Add.1) et il a constaté que l'ordre du jour de la trente-deuxième session serait très chargé, même si on n'y ajoutait pas de nouvelles questions; d'autre part, il est à noter qu'un grand nombre de séances sera consacré à l'étude de la situation sociale dans le monde. A sa quinzième session, l'Assemblée générale a adopté 19 résolutions qui intéressent le Conseil, 14 d'entre elles appelant une décision du Conseil à sa trente-deuxième session; dans ces conditions, le nombre des questions inscrites à l'ordre du jour de cette session serait de 39. Parmi les questions renvoyées par l'Assemblée générale au Conseil, un certain nombre se rattachent à des questions prévues à l'ordre du jour, mais la session n'en sera pas moins très chargée et il est à craindre que cinq semaines ne suffisent pas. Il faudrait donc que le Secré-

tariat étudie tous les moyens propres à résoudre ce problème; on pourrait même prévoir que certains comités se réuniraient à l'avance ou que la session du Conseil commencerait une semaine avant la date prévue.

39. M. PHILLIPS (Etats-Unis d'Amérique) note que, d'après le document E/L.886, le Secrétaire général envisage l'inscription à l'ordre du jour de la trente-deuxième session d'une question intitulée: « Financement du développement économique. » Le représentant des Etats-Unis demande s'il ne serait pas possible de subdiviser le point 2 prévu pour la trente-deuxième session E/L.884) en deux points différents qui s'intituleraient, l'un: « Tendances économiques mondiales », et l'autre: « Développement économique des pays sous-développés: financement du développement économique ».

40. Pour gagner du temps, il serait peut-être bon de grouper les points 11 et 12 et, enfin, d'inscrire le point 16 à l'ordre du jour provisoire de la trente et unième session en demandant à la Commission des droits de l'homme d'étudier le problème de la liberté de l'information au début de sa session.

41. M. PAZHAWAK (Afghanistan) n'a pas d'objections à formuler contre les propositions du représentant des Etats-Unis, à l'exception de la première dont l'énoncé ne lui convient pas tout à fait.

42. M. BOUQUIN (France) approuve la proposition tendant à grouper les questions 11 et 12, mais il fait observer qu'en pratique le Conseil sera amené à étudier séparément le rapport de l'UNESCO. Par ailleurs, il ne voit aucune objection à l'inscription du point 16 à l'ordre du jour provisoire de la trente et unième session.

43. M. PENTEADO (Brésil) estime qu'il faut lutter contre une tendance fâcheuse qui se manifeste depuis quelques années et répartir les questions de manière que les travaux du Conseil soient terminés dans les délais prévus.

44. M. PHILLIPS (Etats-Unis d'Amérique), revenant sur sa proposition relative au point 2, propose d'inscrire à l'ordre du jour provisoire les deux questions suivantes: « Tendances économiques mondiales » et « Développement économique des pays sous-développés et financement du développement économique ».

45. M. MALINOWSKI (Secrétaire du Conseil) dit que le Secrétaire général n'a pas d'objections à formuler sur ce point; en fait, si ces deux questions ont été groupées, c'est en vue d'un débat général sur le développement économique, les aspects spéciaux du problème faisant l'objet de questions distinctes normalement renvoyées au Comité économique; de même, les points 11 et 12 peuvent être étudiés ensemble. En ce qui concerne la liberté de l'information (point 16), le Conseil a demandé trois rapports dont l'un risque de n'être prêt que pour la session d'été.

46. M. SCHWELB (Secrétariat) précise qu'à sa vingt-septième session le Conseil a demandé trois sortes de rapports [résolution 718 (XXVII)]: une étude de l'UNESCO, des rapports annuels et un rapport de fond sur les faits nouveaux survenus depuis 1954, la rédaction de ce dernier ayant été confiée à un consultant spécial. Pour ce qui est de l'étude de l'UNESCO, si elle est transmise à temps à la Commission des droits de l'homme, elle pourra être examinée par cet organe au début de sa session et le Conseil pourrait en être saisi

à sa trente et unième session. Les rapports annuels ne doivent soulever aucune difficulté étant donné que le premier rapport annuel portera sur l'année 1961 et sera présenté à la Commission des droits de l'homme en 1962. Quant au rapport de fond, il devrait normalement être prêt pour la session d'été; toutefois, si le Conseil en décide ainsi, il pourra être présenté à la trente et unième session, mais la règle des six semaines ne sera peut-être pas respectée.

47. M. SHANAHAN (Nouvelle-Zélande) n'est pas très favorable à la première proposition des Etats-Unis concernant le point 2 de la liste. L'ordre du jour de la session d'été sera très chargé et le problème du développement économique a déjà été étudié dans son ensemble; il s'agit maintenant de l'envisager du point de vue du développement des pays sous-développés. C'est pourquoi la solution proposée dans le document préparé par le Secrétariat semble la meilleure. En revanche, il serait utile de prévoir une discussion générale sur les points 11 et 12, les aspects particuliers devant être renvoyés au comité compétent.

48. M. DUDLEY (Royaume-Uni) pense qu'il conviendrait d'étudier séparément le financement du développement économique.

49. M. HASSAN (Soudan) estime qu'il faut souligner l'importance du problème du financement du développement économique et il partage donc les vues du représentant du Royaume-Uni.

50. Le PRÉSIDENT fait observer que la proposition du Secrétaire général qui figure dans le document E/L.886 à propos du projet de résolution de la Deuxième Commission concernant la création d'un Fonds d'équipement des Nations Unies (A/4648, projet de résolution VII¹) vise précisément à faire du financement du développement économique une question distincte.

51. M. PHILLIPS (Etats-Unis d'Amérique) précise que c'est pour tenir compte de la proposition du Secrétaire général qu'il a suggéré de modifier le point 2 de la liste.

52. Le PRÉSIDENT propose au Conseil d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de la trente-deuxième session deux questions distinctes ainsi intitulées: « Tendances économiques mondiales » et « Développement économique des pays sous-développés et financement du développement économique » à la place du point 2 figurant dans le texte préparé par le Secrétariat.

Il en est ainsi décidé.

53. Le PRÉSIDENT propose au Conseil de grouper les questions 11 et 12 de la liste figurant dans le document préparé par le Secrétariat.

Il en est ainsi décidé.

54. M. GAGLIOTTI (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture), répondant à une question touchant le point 16 (Liberté de l'information), déclare que la Commission des droits de l'homme doit examiner le rapport de l'UNESCO dont a parlé M. Schwelb. Il appartient au Conseil de dire s'il souhaite examiner le rapport de la Commission

¹ Ultérieurement résolution 1521 (XV) de l'Assemblée générale.

sur cette question à sa trente et unième ou à sa trente-deuxième session.

55. Le PRÉSIDENT propose d'inscrire le point 16 de la liste des questions à examiner à la trente-deuxième session figurant dans le document préparé par le Secrétariat (E/L.884) à l'ordre du jour de la trente et unième session.

Il en est ainsi décidé.

La liste de questions à examiner à la trente-deuxième session, ainsi amendée, est adoptée, sous réserve de toute décision qui pourrait être prise au sujet de la suite à donner aux questions que soulèvent les décisions prises par l'Assemblée générale à sa quinzième session.

SUITE A DONNER AUX QUESTIONS QUE SOULÈVENT LES DÉCISIONS PRISES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE A SA QUINZIÈME SESSION (E/L.886 et Add.1)

56. Le PRÉSIDENT appelle l'attention du Conseil sur la note du Secrétaire général (E/L.886 et Add.1) et invite ses membres à examiner les mesures recommandées dans la première partie du document E/L.886 à propos de chacune des décisions prises par l'Assemblée générale à sa quinzième session.

1. — *Action concertée en vue du développement économique des pays économiquement peu développés (A/4648, projet de résolution I²)*

2. — *Projections (A/4648, projet de résolution III³)*

3. — *Décentralisation des activités de l'ONU dans les domaines économique et social et renforcement des commissions économiques régionales (A/4648, projet de résolution IV⁴)*

Les mesures recommandées par le Secrétaire général sont approuvées.

4. — *Renforcement et développement du marché mondial et amélioration des conditions d'échange pour les pays sous-développés (A/4648, projet de résolution V⁵)*

57. M. DUDLEY (Royaume-Uni) fait observer que, comme sa délégation l'a déjà indiqué à la 691^e séance de la Deuxième Commission, ni la résolution 6 (XV) de la Commission économique pour l'Europe (CEE) ni, en fait, les travaux de la CEE n'intéressent directement le développement économique des pays sous-développés. Sans faire d'objection contre la recommandation du Secrétaire général, il estime qu'il faut s'en remettre à la CEE du soin de prendre en ce qui la concerne la décision appropriée sur la résolution de l'Assemblée générale.

Les mesures recommandées par le Secrétaire général sont approuvées.

² Ultérieurement résolution 1515 (XV) de l'Assemblée générale.

³ Ultérieurement résolution 1517 (XV) de l'Assemblée générale.

⁴ Ultérieurement résolution 1518 (XV) de l'Assemblée générale.

⁵ Ultérieurement résolution 1519 (XV) de l'Assemblée générale.

5. — *Amélioration des termes de l'échange entre les pays industriels et les pays sous-développés (A/4648, projet de résolution VI⁶)*

58. M. PHILLIPS (Etats-Unis d'Amérique) pense que dans son rapport sur sa session de mai 1961, la Commission du commerce international des produits de base devrait peut-être rendre compte de l'étude à laquelle elle aura pu procéder à propos de la résolution de l'Assemblée générale.

Les mesures recommandées par le Secrétaire général sont approuvées.

6. — *Financement du développement économique des pays peu développés par des prêts à long terme et d'autres moyens avantageux, et mesures propres à assurer à leurs produits une plus grande part dans le commerce mondial (A/4648, projet de résolution X⁷)*

Les mesures recommandées par le Secrétaire général sont approuvées.

7. — *Décision de la Deuxième Commission relative à la question du développement de l'industrie pétrolière dans les pays peu développés (A/4648, par. 162 à 165)*

59. M. PENTEADO (Brésil) dit que sa délégation sera heureuse que le projet de résolution que sa délégation a présenté à la Deuxième Commission soit transmis, si possible, au Comité du développement industriel.

60. M. MALINOWSKI (Secrétaire du Conseil) dit que c'est précisément le but de la recommandation du Secrétaire général.

Les mesures recommandées par le Secrétaire général sont approuvées.

8. — *Action des Nations Unies dans le domaine du développement industriel (A/4648, projet de résolution XI⁸)*

61. Le PRÉSIDENT fait observer que les mesures recommandées sont les corollaires de la résolution. La question de l'augmentation du nombre des membres du Comité du développement industriel, toutefois, devrait être laissée en suspens jusqu'au moment où le Conseil examinera le point 19 de l'ordre du jour (Elections).

62. M. HASSAN (Soudan) préférerait que le Conseil, en prenant note des recommandations, approuve tout de suite, quant au fond, le principe de cette augmentation, sans préjuger la décision qu'il prendra lors des élections.

63. M. SCHWEITZER (Chili) appuie la position du représentant du Soudan.

64. M. PENTEADO (Brésil) et M. PAZHAWAK (Afghanistan) estiment préférable de s'en tenir à la procédure proposée par le Président.

65. M. CHENG PAONAN (Chine) souligne que le Conseil n'en est encore qu'à la discussion du point 21 de son ordre du jour et que, d'après le libellé même de la recommandation du Secrétaire général, il pourrait étu-

⁶ Ultérieurement résolution 1520 (XV) de l'Assemblée générale.

⁷ Ultérieurement résolution 1524 (XV) de l'Assemblée générale.

⁸ Ultérieurement résolution 1525 (XV) de l'Assemblée générale.

dier la question de l'augmentation du nombre des membres du Comité en abordant le point 19. Il propose donc que le Conseil se borne maintenant à approuver les recommandations du Secrétaire général.

Les mesures recommandées par le Secrétaire général sont approuvées.

9. — *Assistance aux anciens territoires sous tutelle et aux autres nouveaux Etats indépendants (A/4649, projet de résolution I⁹)*

66. M. DE SEYNES (Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales) indique que le Directeur général de l'UNESCO, comme suite à des décisions prises par la Conférence générale de l'UNESCO, et le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique, dans le cadre de son mandat, se proposent d'organiser au printemps, avec la coopération d'institutions spécialisées, une réunion des représentants des gouvernements africains. Cette réunion sera consacrée à l'évaluation, du point de vue économique, des besoins des pays africains en matière de formation et d'éducation. Le Sous-Secrétaire souligne que la nécessité d'exécuter très rapidement ce projet a conduit le Secrétaire général à le confier au Secrétaire exécutif de la CEA, dans le cadre de son mandat, au lieu de le proposer dans le programme de la Commission, qui l'aurait transmis au Conseil.

Les mesures recommandées par le Secrétaire général sont approuvées.

10. — *Habitation à bon marché et installations collectives connexes (A/4615, projet de résolution II¹⁰)*

11. — *Assistance des Nations Unies pour le progrès de la femme dans les pays en voie de développement (A/4615, projet de résolution III¹¹)*

Les mesures recommandées par le Secrétaire général sont approuvées.

12. — *Fourniture, par l'entremise des organismes des Nations Unies, d'excédents de produits alimentaires aux peuples qui en manquent [résolution 1496 (XV) de l'Assemblée générale]*

Les mesures recommandées par le Secrétaire général sont approuvées.

13. — *Décision de la Deuxième Commission relative au projet de déclaration sur la coopération économique internationale (A/4648, par. 48 à 53)*

67. M. PHILLIPS (Etats-Unis d'Amérique) propose que le Conseil inscrive la question proposée à l'ordre du jour de sa trente et unième session.

Il en est ainsi décidé.

14. — *Création d'un fonds d'équipement des Nations Unies (A/4648, projet de résolution VII¹²)*

15. — *Assurance internationale du crédit (A/4648, projet de résolution IX¹³)*

⁹ Ultérieurement résolution 1527 (XV) de l'Assemblée générale.

¹⁰ Ultérieurement résolution 1508 (XV) de l'Assemblée générale.

¹¹ Ultérieurement résolution 1509 (XV) de l'Assemblée générale.

¹² Ultérieurement résolution 1521 (XV) de l'Assemblée générale.

¹³ Ultérieurement résolution 1523 (XV) de l'Assemblée générale.

Les mesures recommandées par le Secrétaire général sont approuvées.

16. — *Assistance de l'Organisation des Nations Unies en matière d'administration publique : envoi de personnel d'exécution, de direction et d'administration (A/4649, projet de résolution IV¹⁴)*

68. Le PRÉSIDENT précise, en réponse à une question posée par M. BOUQUIN (France), que, si la question est inscrite à l'ordre du jour de la trente-deuxième session du Conseil, le Comité de l'assistance technique l'étudiera d'abord, après quoi le Conseil s'en saisira.

Les mesures recommandées par le Secrétaire général sont approuvées.

17. — *Principales tendances de la recherche dans le domaine des sciences exactes et naturelles, la diffusion des connaissances scientifiques et leur application à des fins pacifiques (A/4635, par. 11¹⁵)*

Les mesures recommandées par le Secrétaire général sont approuvées.

69. Le PRÉSIDENT invite les membres du Conseil à examiner les mesures recommandées par le Secrétaire général dans la deuxième partie du document E/L.886.

18. — *Conséquences économiques et sociales du désarmement (A/4648, projet de résolution II¹⁶)*

70. M. HASSAN (Soudan) saisit cette occasion pour affirmer à nouveau la grande importance que revêt la résolution sur le désarmement. Toutefois, elle restera lettre morte si les gouvernements ne font pas preuve d'une grande volonté de coopération; sans leur coopération, les discussions recommandées dans la résolution seront de peu d'utilité. La délégation soudanaise approuve chaleureusement les mesures recommandées par l'Assemblée générale, qui doivent permettre de compléter les renseignements dont le Secrétaire général dispose et d'appuyer le travail du Secrétariat.

71. M^{me} MIRONOVA (Union des Républiques socialistes soviétiques) appuie la déclaration de la délégation soudanaise et prie le Secrétariat de tout faire pour donner suite à cette résolution.

72. M. PHILLIPS (Etats-Unis d'Amérique) approuve les vues de la délégation soudanaise et affirme que sa délégation a l'intention de soutenir sans réserve les efforts du Secrétaire général.

73. M. BOUQUIN (France) se réfère à la décision de l'Assemblée générale relative à l'évaluation des programmes dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme (perspectives pour les cinq années 1960-1964), qui est portée à l'attention du Conseil dans la deuxième partie, section B, du document E/L.886. Il estime que le Conseil, à sa session de printemps, devra en tenir compte dans la rédaction du point de l'ordre du jour de la trente-deuxième session relatif aux problèmes pratiques de coordination. La

¹⁴ Ultérieurement résolution 1530 (XV) de l'Assemblée générale.

¹⁵ Ultérieurement résolution 1512 (XV) de l'Assemblée générale.

¹⁶ Ultérieurement résolution 1516 (XV) de l'Assemblée générale.

délégation française se réserve d'intervenir à nouveau à ce sujet, le moment venu.

74. Le PRÉSIDENT demande au Conseil s'il entend, conformément à la suggestion du Secrétaire général, ne pas prendre de mesures sur les résolutions de la deuxième partie du document E/L.886, compte tenu des observations qui ont été faites.

Il en est ainsi décidé.

75. Le PRÉSIDENT attire l'attention du Conseil sur le document E/L.886/Add.1 qui concerne la résolution 1572 (XV) de l'Assemblée générale relative aux mesures destinées à promouvoir parmi les jeunes les idéaux de paix, de respect mutuel et de compréhension entre les peuples, et sur la recommandation du Secrétaire général à ce sujet.

76. M. GAGLIOTTI (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) déclare que l'Assemblée générale n'ayant adopté que la semaine précédente la résolution 1572 (XV), on n'a pas encore eu le temps d'apprécier les travaux qu'elle demande. Dans ces conditions, il vaudrait mieux ne décider qu'à la trente et unième session si cette résolution sera examinée à la trente-deuxième session.

77. Le PRÉSIDENT propose au Conseil d'attendre la trente et unième session pour prendre une décision sur la question de savoir à quelle session il examinera le rapport qui résultera de la résolution 1572 (XV) de l'Assemblée générale.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 17 h. 55.